

CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE RELATIVE A
LA MISE EN SOUTERRAIN DE LA LIGNE 65KV – MONDERCANGE

ENTRE LES SOUSSIGNEES

L'Administration Communale de MONDERCANGE, sise 18 Rue Arthur Thinnes L-3919
Mondercange, représentée aux présentes par _____ en leurs qualités de

_____ Ci-après dénommée « la Commune »,
D'une part,

ET

La **Société Tracol Development 2 s.à.r.l**, dont le siège social situé Z.I du Rôlach à L-5480
SANDWEILER, immatriculée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B116.748, représentée
par Monsieur Nicolas TARNUS, et Monsieur Marco SGRECCIA en leurs qualités
d'Administrateurs actuellement en fonction.

Ci-après dénommée « Tracol Development 2 »,

ci-après dénommées conjointement « les Parties », ou individuellement « la Partie ».

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE OUI SUIV

Dans le cadre de la demande de PAP « Am WAÏSSEREECH » à Pontpierre commune de
Mondercange, Il a été demandé que soit étudiée la mise en souterrain de l'ouvrage électrique
aérien de 65kV « SCHIFFFLANGE – SIDOR » qui traverse le futur PAP (voir tracé en bleu sur
le plan SGI annexé).

Les Parties se sont ainsi rapprochées pour définir et arrêter les termes et conditions de leur
collaboration, dans le cadre de la présente convention de prestations de services.

Ceci Exposé, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente Convention, ci-après désignée la « Convention », a pour objet de déterminer les conditions techniques et financières de la réalisation des travaux de mise en souterrain totale de la ligne électrique de 65 kV.

CREOS est chargé depuis le 27/09/2021 de la rédaction d'une offre de prix pour ces travaux.

ARTICLE 2 : DETAILS ET MODALITES D'EXECUTION DES PRESTATIONS

2.1 Consistance des prestations

Au préalable des travaux, CREOS établira toutes les démarches administratives et autorisations nécessaires liées aux travaux (Autorisation SIDOR, Commodo Classe I, servitudes, autorisations environnementales, permissions de voirie, délai de prévenance et consignation, états des lieux des avoisinants, ...).

Déroulement des travaux CREOS :

- Remplacement des 2 poteaux d'extrémité et pose d'une chambre de tirage au pied de chacun des deux nouveaux poteaux, y compris déboisement, débroussaillage, démolitions, terrassements préparatoires et génie civil.
- Travaux de fouille en tranchée de largeur 0.80m et de profondeur 1.60m pour la mise en place de 3 gaines (type Schoengen ou équivalent) ainsi qu'une gaine DN125 PE pour la transmission (ou bien triple-tube 3DN40PE type Vogelsang), y compris lit de pose et enrobage de type Territ puis remblaiement suivant coupe type des tranchées CREOS (le tracé du projet d'enfouissement sera soumis à validation des services CREOS).
- Ces travaux de fouilles en tranchée concernent les trois zones d'intervention ci-dessous :
 - La traversée sous chaussée de la N13 – Grand Rue (voir partie 2 sur plan annexé)
 - Fouille commune dans le tronçon Nord du futur lotissement (voir partie 3 sur plan annexé)
 - Fouille commune dans le tronçon en rase campagne (voir partie 4 sur plan annexé).
- Il est précisé que le tronçon de gaines vides entre le poteau CREOS « sud » jusqu'au trottoir de la N13 a déjà été réalisé (voir partie 1 sur plan annexé).
- Suivra ensuite, le tirage des câbles dans les gaines préalablement posées.
- Puis le basculement du courant sur le nouveau réseau souterrain.
- Enfin, CREOS réalisera la dépose et l'évacuation des anciens supports et câbles existants ainsi que les remise en état après enlèvement des supports.

2.2 Modalités d'exécution

La Commune mettra à disposition de Tracol Development 2 toutes les informations et tous les documents utiles, ainsi que leurs mises à jour, pouvant contribuer à la bonne réalisation des opérations.

Tracol Development 2 tiendra la Commune régulièrement informée de l'avancement des procédures administratives et des travaux, ainsi que des difficultés qu'il pourrait rencontrer dans l'exécution de ses opérations. Elle rendra également compte du bon achèvement des travaux.

ARTICLE 3 : PRISE EN CHARGE DES PRESTATIONS

Au jour de la signature de la présente Convention, CREOS n'est pas en mesure de fournir le montant estimatif des travaux.

Aussi, La Commune et Tracol Development 2 ont décidé que les coûts qui découleront du devis CREOS seront supportés comme suit :

- **par CREOS** (suivant M. KRAFT en réunion du 27/09/2021) : uniquement le remplacement des 2 poteaux d'extrémité et la pose d'une chambre de tirage au pied de chacun des deux nouveaux poteaux.
- **par Tracol Development 2** : les travaux à réaliser sur les zones n°2 et n°3 du plan annexé et décrits à l'article 2.
- **par la Commune** : les travaux à réaliser sur la zone n°4 du plan annexé et décrits à l'article 2.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PAIEMENT DES PRESTATIONS

CREOS établira les factures des phases n°2 et n°3 directement à Tracol Development 2.

CREOS établira les factures de la phase n°4 directement à La Commune.

ARTICLE 5 – DELAI D’EXECUTION

Le planning prévisionnel ci-dessous est établi sur la base de la consistance technique, des procédures administratives et des hypothèses de réalisation.

PHASE 0 : CREATION DES NOUVEAUX SUPPORTS

- Dégagement des emprises
- Mise en place des nouveaux poteaux
- Création de chambres aux 2 extrémités de réseaux
- Terrassements, génie-civil et remises en état
- DELAI = 1 TRIMESTRE

PHASE 1 (cf. plan annexé) : TRONCON DEPUIS SUPPORT SUD VERS N13

- Démolition et remises en état
- Fouilles en tranchée, pose de gaines et remblaiement entre le support et les gaines déjà en place
- DELAI = 1 à 2 mois

PHASE 2 (cf. plan annexé) : TRAVERSEE SOUS CHAUSSE N13 – GRAND RUE

- Démolition et remises en état
- Fouilles en tranchée, pose de gaines et remblaiement
- DELAI = 1 à 2 mois

PHASE 3 (cf. plan annexé) : TRONCON LOTISSEMENT

- Démolition et remises en état
- Fouilles en tranchée, pose de gaines et remblaiement
- DELAI = 2 TRIMESTRES

PHASE 4 (cf. plan annexé) : TRONCON EN RASE CAMPAGNE

- Démolition et remises en état
- Fouilles en tranchée, pose de gaines et remblaiement
- DELAI = 2 TRIMESTRES

FIN 1 : TIRAGE DES CABLES

- Fourniture et tirage des câbles
- DELAI = 1 à 2 TRIMESTRES

FIN 2 : MISE EN SERVICE DU NOUVEAU RESEAU

- Basculement réseau
- Dépose ancien réseau
- DELAI = 1 TRIMESTRE

Ce délai suppose en particulier :

- La signature de la présente Convention.
- Le dépôt des dossiers de demande d’approbation du projet d’exécution.
- La signature par la Commune des conventions utiles pour la réalisation desdits travaux, le passage, et l’obtention des autorisations nécessaires à l’intervention.
- La passation des commandes de matériel à long délais d’approvisionnement (notamment liaison souterraine).

ARTICLE 06 – LITIGES ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Le présent contrat est soumis au droit Luxembourgeois.

ARTICLE 07 – ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la Convention.

Fait à
Le
En 2 exemplaires

Pour la Commune

Pour la société Tracol Development 2

Annexes :

- Plan du bureau SGI nommé « Enfouissement Creos HT 65 KV » daté au 18/10/2021